



CONSEIL COMMUNAL  
DE PRANGINS

Prangins, le 4 février 2022

Aux membres du  
Conseil communal

Mesdames, Messieurs,

Selon l'art. 52 du nouveau Règlement du Conseil communal, lequel prévoit que chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport sur un préavis municipal, je vous communique ci-après la composition des commissions qui rapporteront, en principe, à la séance du 23 mars 2022

Pour le surplus, conformément à l'art. 46 du nouveau Règlement du conseil communal, la commission désigne elle-même son Président. L'art. 49 précise que le premier membre de cette dernière est en principe le **rapporteur**.

**Préavis municipal N°9/22** - Demande de crédit de CHF 180'000.- TTC pour la révision du Plan Général d'Affectation (PGA) sur l'ensemble du territoire pranginois

Membres :           **M. Sébastien Rumley (1er membre)** - Entente pranginoise  
M. Gérald Müller – Entente pranginoise  
Mme Corinne Kappeler – Alliance libérale de Prangins  
M. François Krull – Alliance libérale de Prangins  
Mme Bettina Venezia – Alternative pranginoise

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, à mes cordiales salutations.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Dominique Rogers